

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-BOULE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50

AVIS

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est expiré, de bien vouloir nous en faire parvenir le montant en un mandat-poste.

Les abonnements étant renouvelés d'office, à moins d'avis contraire, nous ferons présenter par la poste les quittances d'abonnements restant à recouvrer, en ajoutant 25 cent. à leur montant, pour frais de recouvrement.

ÉCHOS DE LA SEMAINE

16 mars. — La Chambre repousse par 309 voix contre 244, la proposition Goblet tendant à amener la révision de la constitution.

17 mars. — La Chambre accepte la discussion de la proposition de M. Joseph Reinach, visant la création d'un ministère des colonies. La formation de ce ministère est votée par 369 voix contre 103.

18 Mars — Election législative dans la Somme. M. Saint, républicain est élu. — Dans le Tarn, M. André Reille est élu.

— Le Sénat ayant terminé sa précédente séance sans avoir examiné la proposition d'un ministère des Colonies, adoptée par la Chambre des Députés, donne lieu à un incident qui laisse craindre la démission du ministère.

— Arrestation de l'anarchiste Ortiz, compagnon d'Emile Henry.

19 Mars — Le Sénat convoqué en séance extraordinaire, vote la création du ministère des Colonies.

20 Mars — M. Boulanger, Sénateur, est nommé ministre des Colonies.

— Mort du grand patriote Hongrois Kossuth.

— Emouvant suicide à Neuilly, de Mlle Pinard, provoqué, paraît-il, par l'abandon d'un pasteur protestant très en vue, qui en avait fait sa maîtresse, lui promettant de l'épouser.

21 Mars — Un riche étranger, vingt fois millionnaire, se suicide à Marseille, dans un caveau qu'il avait fait creuser à cette intention, dans sa magnifique villa.

— Une certaine dame Hermann, probablement jalouse des sinistres exploits d'Eyraud et de Gabrielle Bompard, attire chez elle, à Londres, un vieillard, qu'elle enferme dans une malle après l'avoir assassiné.

— Un enfant de quatorze ans, qui à l'exemple de son père s'était adonné à la boisson, se brûle la cervelle dans un moment de surexcitation nerveuse.

22 Mars — Une nouvelle explosion se produit au cours des recherches faites dans la carcasse du *Machichaco*. On compte dix morts et vingt-sept blessés.

— Un drame terrible se déroule rue Saint-Denis, dans un atelier ou une ouvrière est assassinée par une brute, qui avait été son amant.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

M. Maupetit de la gendarmerie de Dammartin est nommé au grade de brigadier à la résidence de Sergines (Yonne).

Toutes nos félicitations au nouveau brigadier.

SAINT-MARD

La fête communale de Saint-Mard qui aura lieu aujourd'hui, 25 mars et lundi 26, promet d'être très brillante à en juger par les préparatifs des forains dont le nombre croissant a mis la municipalité dans la nécessité de leur octroyer une annexe qui est occupée par diverses baraques.

Le bal Petit qui sera aussi de la fête en formera un des principaux attraits, grâce à la gaie entraînant de son nombreux orchestre qui ne peut manquer de réunir toute la joyeuse jeunesse de Saint-Mard.

Un bal d'enfants sera organisé le lundi à 3 heures.

Manège de vélocipèdes. Chevaux de bois, Tirs à la carabine et à l'arbalète de salon, jeux de tourniquet, etc.

— On nous écrit :

Dans sa dernière séance, la Société de Secours-Mutuels de Saint-Mard a désigné M. le docteur Genet, à Dammartin, comme médecin attitré de la société.

— M. Voye, trésorier de la Société de Secours-Mutuels de Saint-Mard, vient d'être péniblement éprouvé par le mort de son épouse, décédée à l'âge

de 38 ans, mercredi dernier, à la suite d'une courte maladie.

M. Voye qui habite Saint-Mard depuis un an à peine, a eu la consolation de voir la commune entière s'associer à son deuil, en assistant au service funèbre qui a été célébré dans l'église de Saint-Mard, avant le transport du corps au cimetière du Père Lachaise, à Paris.

VILLENEUVE

Mardi dernier le jeune Creton, dit Lafrance, apprenti mécanicien chez M. Bordot, a été victime de son imprudence : ce pauvre garçon jouait, parait-il, avec une ficelle qu'il faisait enrouler dans un des rouages du tour, lorsque tout à coup, il eut le pouce pris par la maudite ficelle qui s'enroulait rapidement sur l'arbre de la machine, entraînant dans sa course le bras de l'enfant, qui faillit être broyé. Ce n'est que grâce à la présence d'esprit de l'apprenti que l'accident s'est réduit à un doigt emporté. Le blessé a été conduit à Paris, où il a dû recevoir les soins d'un chirurgien.

— Le même jour, un maquignon de passage à Villeneuve a été blessé par son cheval qui lui a écrasé un orteil.

— Les jeunes apprentis de Villeneuve sont dans une période critique, car il y a quelques jours, un camarade du jeune Creton, Georges Marest, apprenti imprimeur au journal la *Petite Gazette*, a eu la main prise dans un engrenage de machine, par suite d'un mouvement imprudent et il s'est fait une blessure assez profonde, mais heureusement sans gravité.

MOUSSY-LE-VIEUX

Le sieur Aubry Dugué, manouvrier a été surpris le 28 Janvier, en action de chasse, sans permission, sur un

terrain appartenant à M. Duchesne, maire de la commune. Le tribunal le condamne à 16 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts.

La partie civile payera les dépens, sauf son recours contre le condamné.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Nous apprenons que M. Gérard, propriétaire à Nanteuil, bien connu pour ses actes de libéralité, vient de doter la compagnie de pompiers de cette ville, d'une magnifique pompe à incendie, nouveau système, afin de mettre les braves pompiers à même de maintenir leurs succès dans les concours.

On ne saurait trop applaudir à cet acte de générosité qui fait grand honneur à son auteur.

LE MESNIL-AMELOT

Une mort prématurée vient de plonger dans le deuil une des plus importantes et des plus honorables familles de notre région ; c'est celle de Mademoiselle Jeanne-Marie Boisseau, décédée, chez ses parents, au Mesnil Amelot à l'âge de 24 ans.

Cet événement est d'autant plus pénible, que Mlle Boisseau, dotée d'un excellent cœur, était bonne et compatissante pour les malheureux qui perdent en elle une bienfaitrice dont ils savaient apprécier la bienveillante et généreuse discrétion.

FRESNES

Le sieur Dubarle, garde-champêtre, suivait lundi dernier, vers 1 heure de l'après-midi, le canal de l'Oureq pour se rendre à Claye.

Il arrivait sur le chemin de grande communication qui va d'Annet à Fresnes, en face le moulin de Fresnes, lorsqu'il se trouva en présence de deux individus qui se terrassaient.

L'un d'eux, le nommé Ruzé Charles, prenait aussitôt la fuite ; quant à l'autre le nommé Mabillon Jean-Baptiste, qui portait une blessure à la tête, il revenait avec le sieur Dubarle, et déposait une plainte à la gendarmerie.

(Écho de la Brie)

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Relier Eugène, 16 ans, charretier à Montigny-Sainte-Félicité. Roulage (abandon de voiture) ; 2 fr. d'amende et frais.

Saignéal Victor, 19 ans, commis en menuiserie à Dammartin. Même contravention ; même condamnation.

Gosset Léon, 30 ans, charretier à Oignes. Même contravention ; même condamnation.

Dolissier Georges, 17 ans, bouverier à Oignes. Même contravention ; même condamnation.

Dolissier Jules, 45 ans, charretier à Oignes. Même contravention ; même condamnation.

Pagèze Jean-Pierre, 68 ans, cultivateur à Versigny. Défaut d'éclairage ; 1 fr. d'amende et frais.

Leroux Victor, 50 ans, cultivateur à Fresnoy-le-Luat. Divagation de chien sans collier ; 1 fr. d'amende et frais.

Menard Désiré, 55 ans, manouvrier à Boissy-Fresnoy. Injures ; 5 fr. d'amende et frais.

Schindelhalz Joseph, 34 ans, aubergiste à Eve. Négligence dans la tenue du registre des voyageurs ; 3 fr. d'amende et frais.

Hurier Rieul, 63 ans, aubergiste à Fontaine-les-Corps-Nuds. Même contravention ; même condamnation.

Van Delpoort Léon, 37 ans, tacheron à Lagny-le Sec. Emploi d'un étranger non muni de certificat ; 2 fr. d'amende et frais.

Loron Georges, 20 ans, charretier à Silly-le-Long. Passage avec chevaux sur terrain d'autrui ; 2 fr. d'amende et frais.

LES MELDI

Les *Meldi*, *Meldæ*, ou en français les Meldes (peuple de Meaux), formaient une petite peuplade gauloise, voisine des *Parisii*, dont César ne fait pas mention dans ses commentaires, mais qui, comme le fait remarquer l'historien Toussaint du Plessis, (1) étaient probablement alliés alors aux *Parisii*, comme ces derniers l'avaient été, eux-mêmes, aux *Senones* à une époque antérieure. (2)

Quoiqu'il en soit, Strabon, (3) qui vivait peu de temps après César, et après lui Pline l'ancien, (4) citent les *Meldi* à la suite des *Parisii*, et Pline les désigne avec l'épithète de « *liberi* ». Un siècle plus tard Ptolémée (5) les dénomme *Meldæ* et donne à leur capitale le nom de *Latinum*.

La *civitas Meldorum* (6) qui existait dès le commencement du 1^{er} siècle de notre ère, est citée par Grégoire de Tours dans son histoire des Francs, sous le nom de *Civitas* ou *Urbs Meldis*. Le même auteur désigne la circonscription territoriale de la *Civitas*, par *territorium Meldense*. (7)

On ne possède aucune donnée certaine sur l'étendue de la *civitas Meldorum*, mais tout porte à croire, comme le fait remarquer judicieusement un savant archéologue Meldois, M. F. A. Denis, (8) que les limites de l'ancien diocèse de Meaux représentent assez exactement l'étendue du territoire des *Meldi* à l'époque Gallo-Romaine.

L'historien de l'église de Meaux, le géographe Samson et la plupart des auteurs qui ont cité le passage des commentaires de César (9) où il est question, à propos des armements contre la Grande-Bretagne, de navires construits chez les *Meldi*, ont été d'accord pour conclure à une erreur de nom. D'Anville semble avoir résolu la question par la découverte d'un

autre peuple de *Meldi* établi près de l'Escaut, entre Gand et Bruges, dans la Flandre occidentale.

La ville des *Meldi*, appelée par Ptolémée, *Jatinum*, ou *Latinum* et *Fixtinum* par la table de Peutinger, était assise dans une baie formée par un repli de la Marne, (*Matrona*), au pied des collines qui dominent les villages actuels de Villenoy, Chaucouin, Grégy et Poincy.

Les Romains, après avoir pris possession de la presqu'île formant la cité gauloise, dont l'enceinte, si toutefois elle en avait une, se composait d'une ligne de remparts de terre gazonnée, défendue par le cours de la rivière, se contentèrent d'élever une citadelle à l'endroit le plus resserré de la gorge, formant l'entrée de la cité et ils creusèrent un fossé assez large, afin de l'isoler du plateau et former une île par la jonction des deux bras de la rivière (10) (2 suivre) E. L.

1 — Hist. de l'ég. de Meaux Tome 1 p. 2

2 — Delamarre Traité de la police Tome 1 p. 82

3 — Géog. Liv. IV.

4 — Hist. nat. lib. cap. 18

5 — Géog. liv. 2 chap. 8.

6 — Les *civitates* ou cités romaines comprenaient non seulement la capitale ou chef-lieu d'un état, d'une peuplade, mais encore le territoire occupé par cet état ou cette peuplade. Plusieurs *pagi* ou cantons relevaient ordinairement de la *civitas*.

7 — A l'époque de la conquête, les romains organisèrent les *civitates* en trois classes: 1^o Les *Fœderatae*, confédérées ou alliées qui conservèrent toutes leurs institutions et ne furent astreintes qu'au service militaire et à quelques redevances concernant ce service. 2^o Les *liberae* libres ou autonomes se gouvernant elles-mêmes comme les alliées, mais soumises à l'impôt, ainsi qu'au service militaire; 3^o Les *stipendiariae* ou tributaires, entièrement soumises à l'autorité des officiers impériaux.

8 — Aug. Longnon. La Gaule au VI^e siècle p. 364.

9 — Lectures sur l'hist. de l'agr. dans Seine-et-Marne, p. 9

10 — Guerre des Gaules Livre V chap. V

11 — Ce fossé est devenu, dans la suite, le canal Cornillon.

SIEGE DU CHATEAU ET PRISE DU BOURG DE DAMMARTIN en 1589

Lorsque, après la mort de Henri III, la France se trouva divisée en deux camps, d'une part les ligueurs commandés par le duc de Mayenne et d'autre part les royalistes, ayant à leur tête le Huguenot, Henri de Navarre, (le roi Henri IV), la guerre se ralluma avec une nouvelle fureur et la province de l'Île de France devint le théâtre de sanglants combats qui avaient pour effet de réduire les habitants à la plus affreuse misère.

A la fin de l'année 1589, tandis que Senlis tenait pour le roi et que Meaux appartenait aux ligueurs, le duc de Mayenne après s'être emparé de plusieurs places du Parisis, se présenta devant le château de Dammartin pour en faire le siège.

Le gouverneur de Senlis qui avait eu connaissance de la marche des ligueurs envoya à la rencontre de l'ennemi le seigneur d'Armentières, avec son régiment, qui comprenait deux cents chevaux. Celui-ci parvint sans entraves jusqu'à Dammartin, où il trouva l'armée du duc enfermée et solidement retranchée dans le bourg.

Trois jours plus tard, le 22 novembre 1589, les capitaines Blondel et Tremblay qui tenaient le château de Dammartin pour le duc de Montmorency, devenu l'un des principaux chefs du parti royaliste, se rendirent aux ligueurs bien qu'ils fussent parfaitement en état de résister longtemps, par l'importance et la sécurité de la place, et à cause des nombreux approvisionnements qui y étaient amassés (1). Cette conduite était d'autant plus surprenante, que six mois auparavant, (23 juin

1589), les mêmes défenseurs avaient refusé de se rendre au duc de Mayenne au moment où ce dernier prenait possession de la ville de Meaux. (2)

Tandis que l'armée royaliste assemblée devant Paris, assiégeait cette ville, Henri IV inquiet par la garnison du château de Dammartin, qui harcelait continuellement ses troupes, envoya pour mettre le siège devant cette place le régiment de Granville, les suisses du colonel Soleure et un corps de gascons et de lansquenets commandés par les comtes de la Marche et de Longueville. Il fut décidé dans un conseil tenu à Aubervilliers, que dix mille pains de munition seraient envoyés chaque jour de Senlis à Dammartin pendant la durée du siège. (3)

Le 25 mai 1590, le chevalier de Thury gouverneur de Meaux, partit de cette ville avec le sieur de Marigny, cent quinze cavaliers et cent cinquante arquebusiers à pied, pour aller ravitailler le château de Dammartin qui se trouvait alors bloqué par les royalistes. Le convoi de provisions qui comprenait quatre bœufs, vingt moutons, du beurre, la chandelle, du sel et de la corde à arquebuses arriva devant le château vers une heure du matin. Tandis que pour détourner l'attention de l'assiégeant, le chevalier de Thury escarmouchait du côté du bourg, la garnison prévenue de l'arrivée des secours à un signal convenu, sortit discrètement pour recevoir les provisions qui lui étaient destinées, puis la troupe regagna Meaux sans accident. (4)

La nuit suivante, vingt-cinq cavaliers de la garnison du château sortirent de cette forteresse pour se retirer à Meaux afin de permettre à la défense de prolonger plus longtemps ses ressources. (5)

Le 15 juin suivant, le seigneur de Saint-Paul, gouverneur de Brie et de Champagne pour la Ligue, partit de Meaux entre dix et onze heures du soir avec toute sa cavalerie et une partie des régiments des sieurs Tremblecourt et Marigny, formant environ douze à treize cents hommes, pour conduire au château de Dammartin, un convoi de blé, de farine, de poudre, de sel et d'autres provisions de guerre et de bouche. La troupe s'avança sans encombre « jusques au bois proche de Dampmartin » (6), mais là, elle fut arrêtée par un poste de royalistes qui s'étaient retranchés dans un moulin du voisinage. (7) Il y eut sept ou huit hommes tués de part et d'autre, mais le convoi put arriver jusqu'au château où s'engagea un combat plus sérieux, pendant que le capitaine Thuret, qui avait le commandement de la forteresse, fit diligence pour mettre en sûreté les approvisionnements qu'on lui apportait. La garnison du bourg ne se trouvant pas en force, se replia vers le gros de l'armée royaliste qui eut une trentaine de tués. Le bourg fut pillé et saccagé, puis les ligueurs battirent en retraite lorsqu'ils aperçurent l'armée du duc de Longueville, du comte de Maulevrieret et de la Noue, qui s'approchaient pour les repousser. (8)

A partir de ce jour, les assiégeants exercèrent une surveillance plus active, afin d'empêcher les assiégés de recevoir des vivres du dehors. Ces derniers bientôt réduits à la famine, mangèrent plusieurs de leurs chevaux, puis, désespérant d'être secourus, ils se rendirent par composition au sieur de la Noue, le 13 juillet. Ils se retirèrent avec armes et bagages vers la ville de Meaux.

La défense du château de Dammartin fut confiée au seigneur de Vineuil qui conserva un corps de cuirassiers et

d'arquebusiers à l'aide desquels il tint les ligueurs en respect pendant le reste de cette malheureuse guerre. H. L.

- 1 — Bernier mon. de l'hist. de France p. 112.
- 2 — Toussaint du Plessis — Hist. de l'Ég. de Meaux Tome 1 p. 307.
- 3 — Bernier, mon. p. 307 de l'hist. de France.
- 4 — Toussaint du Plessis, Hist. de l'Église de Meaux. Tome 1 p. 309.
- 5 — Alman. de Meaux année 1778.
- 6 — Le bois du Jard.
- 7 — Il s'agit vraisemblablement du moulin dit du bois du Jard, qui se trouvait à proximité du chemin, à l'entrée du bois, dans la direction du bourg.
- 8 — Mémoires du maréchal de Saint-Paul Tome XXIII p. 178, de la Revue de Champ. et de Brie.

LA CONSOMMATION DE L'ALCOOL

Depuis quelques années, on s'est préoccupé beaucoup de l'envahissement des alcools d'industrie, de l'empoisonnement lent, mais certain, de la nation, d'un fléau qui menace, si l'on consulte les statistiques, de compromettre la défense même du pays. Il est temps de se défendre en empêchant la consommation, non de l'alcool, mais de l'alcool mal rectifié, qui est un véritable poison.

Jusqu'en 1854, les eaux-de-vie de vin ont seules alimenté la consommation. Mais à partir de cette époque, la fabrication des alcools d'industrie, qui était presque inconnue en France, a pris un développement extraordinaire. En 1886, la production des eaux-de-vie de vin, qui était avant 1854 de près de 900,000 hectolitres, est descendue à 19,000. Depuis, elle a quelque peu augmenté et les derniers chiffres connus, ceux de 1892, accusent une production de 69,639 hectolitres. Outre le cidre, le poiré, les betteraves, le blé, les pommes de terre et les fruits tels que les prunes, les mures, framboises, groseilles, cerises, baies de sureau, on fait aujourd'hui de l'alcool

avec le riz, le maïs, le sarrasin, le seigle, l'orge, l'avoine, le millet, les haricots, les pois, les lentilles, les glands verts, les topinambours, etc.

En un mot, la production de l'alcool d'industrie atteint aujourd'hui 2,124,110 hectolitres. C'est-à-dire que l'alcool du vin n'entre plus que pour 3 ou 4 0/0 dans la consommation.

Ce qui est déplorable, au point de vue de l'hygiène, c'est que la consommation a augmenté en même temps que les alcools devenaient plus mauvais.

En effet, si nous remontons à 1850, nous trouvons que la consommation, en France, était de 1 litre 46 par habitant. En procédant par périodes décennales, nous constatons que la progression croît d'une manière constante, malgré l'augmentation, à certains moments, des droits votés par les Chambres. En 1860, la consommation est de 2 litres 27; en 1870, de 2 litres 81; en 1881, de 3 litres 91, et enfin en 1892, de 4 litres 56.

Le titre moyen des eaux-de-vie vendues dans les débits au petit verre étant de 30° 40, il en résulte que la consommation, sans distinction d'âge, ni de sexe, est de 12 litres 19 par tête et par an. Mais si l'on défalque les femmes, les enfants et les adultes qui ne font pas de l'alcool leur consommation habituelle; si l'on reconnaît, avec l'honorable M. Claude, ancien sénateur des Vosges, qui a fait sur la question des études si remarquées qu'un huitième de la population constitue le véritable consommateur, on trouve que la consommation moyenne par personne est de 97 litres 28, soit 3,791 petits verres par an. Il est bien entendu que, dans cette statistique, sont compris les kirschs, bitters, absinthes et autres liqueurs alcooliques.

Même si l'on admet que tous les adultes consomment des alcools et

que l'on prenne, par exemple, le chiffre des électeurs inscrits, on arrive encore à une moyenne de plus de cinq petits verres par jour.

En même temps qu'a augmenté la consommation, a également augmenté le nombre des débits. Il était, en 1850, d'environ 350,000 dans toute la France; il était en 1893, de 418,000 pour la province et 27,000 à Paris.

Si donc il est impossible, les chiffres le démontrent, de diminuer la consommation de l'alcool, au moins faudrait-il essayer de le rendre aussi peu nuisible que possible. Or, pour cela, il n'y a pas d'autre moyen que de le rectifier avec le plus grand soin et l'Etat seul pourrait venir à bout d'une pareille entreprise.

Une proposition dans ce sens va être, croyons-nous, déposée à la Chambre des députés, par M. Guillemet, député de la Vendée.

(Petite Revue)



Baccalauréat ès-science.

L'examineur de physique. — Pourriez-vous me dire quel est le meilleur isolateur connu ?

Le candidat. — La pauvreté, monsieur.

Nos domestiques.

— Vous voulez me quitter, Justine? Pourquoi! Quel est le mobile qui vous pousse à cela ?

— Madame, ce n'est pas un mobile, c'est un cuirassier.

Réclame macabre d'outre-Manche. Lu à la devanture d'un entrepreneur de pompes funèbres à Londres :

FUNÉRAILLES AU RABAIS

A quoi bon vivre quand on peut se faire enterrer à si bon marché ?

A VIS AUX CORDONNIERS

Machino à Visser
en parfait état, à **VENDRE**
Occasion exceptionnelle
S'adresser à M. Lefevre-Justice, à
Ermenonville, (Oise).

Etude de M^e Dangoise, notaire à Dammarlin

16 PIÈCES DE BONN PRÉS - VERGERS

sur Dammartin, Longperrier
et Saint-Mard
A VENDRE AUX ENCHÈRES
par le ministère de M^e Dangoise
et en son étude
Le **Dimanche 1^{er} AVRIL 1894**
à deux heures précises



L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER
à DAMMARTIN, (S-&-M)
81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-
genture.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez
Madame Veuve Ethis

Gazette Anecdote

Littéraire, Historique, Bibliographie et Mondaine
fondée en 1875

par G. D'HEYLLI et D. JOUAUST

UN AN : 12 FRANCS

On s'abonne dans tous les bureaux de Poste

3 Rue des Beaux-Arts, Paris

CARTEAUX

ancien caissier, faciliterait
escompte et découvrirait aux
commerçants et industriels.
M. COLIN, 15 rue Pilon — Paris

Vincent BERTHAULT et FILS

HORTICULTEURS à Saint-Mard

Lauréats de concours spéciaux à la
Société Centrale d'Horticulture de
France et du département de la Seine;
1^{er} et 2^e prix aux expositions de Paris et
à l'exposition universelle de 1889. —
Nombreuses récompenses ou médail-
les, or, vermeil et argent.

M. Vincent BERTHAULT, profes-
seur d'horticulture à Saint-Mard, ex-
jardinier-chef d'une grande exploita-
tion; demande immédiatement des
APPRENTIS jardiniers avec leçons
spéciales, ainsi que des cultivateurs
pour la culture des graines.

POUR EVITER LES MALADIES, LISEZ LE
Journal de la Santé

(CRÉÉ EN 1884)

Parviennent tous les DIMANCHES
en 32 pages avec gravures dans le texte
Consultez médical indispensable à la famille

Chaque numéro contient 25 articles instructifs
d'utilité pratique et de lecture agréable.

52 Consultations gratuites. — 3 Spécimens franco

Abonnement par an : France : 6 f. Union postale : 8 f.
Bureaux : 6, Boulevard Montmartre, Paris. (Télégrammes)

PURIFIEZ L'AIR DE VOS APPARTEMENTS

PAPIER D'ARMÉNIE

5 cent. la Pochette pour 12 usages
Remise aux dépositaires

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imo. E. Lemarié Dammartin.